



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



15015907

TRIBUNAL DE COMMERCE

19 JAN. 2015

DIVISION MONS
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/01/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0899 347 574

Dénomination

(en entier) : **INFISOINS ECAUSSINES**
 Forme juridique : *société civile sous forme de*
Société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue Abel Roger, 21 B - 7070 Mignault

Objet de l'acte : Décision de la continuation des activités de la société en vertu de l'article
332 du Code des sociétés et rapport établi par la gérance en vertu de l'article
96 du même code

L'assemblée générale extraordinaire du 02 décembre 2014 a décidé à l'unanimité de continuer
l'exploitation en dépit des pertes subies.

Cette décision est prise en tenant compte des mesures de redressements proposées par le
gérant.

Dépôt de l'assemblée générale extraordinaire et du rapport du gérant du 02 décembre 2014

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature